

Contacter

LE TRAVAILLEUR SOCIAL CAF

Si vous rencontrez un évènement de vie qui vient perturber l'équilibre familial et que vous avez au moins un enfant à charge ou à naître :



Sur le site internet www.caf.fr

Rubrique : « Mon compte »



Par téléphone

3230 Service gratuit
+ prix appel

Du lundi au vendredi de 8h30 - 12h / 13h - 16h



Par un signalement
auprès d'un de nos agents

Aux points d'accueils.

*Retrouvez les adresses de nos
points d'accueils sur le site Caf.fr.*



Par courrier

Caf de l'Ardèche
Service social
27 avenue de l'Europe
BP 121
07101 ANNONAY Cédex

Sans oublier de nous indiquer :

- Votre situation.
- Votre nom et votre prénom.
- Vos coordonnées : téléphone, adresse postale et mail.
- Votre numéro d'allocataire.

Caf de l'Ardèche

Travail Social



Qui peut rencontrer un travailleur social Caf ?

L'accompagnement social Caf s'adresse aux allocataires avec enfant(s) à charge ou à naître, rencontrant un ou des événements de vie suivants :

- **rupture, séparation, divorce;**
- **décès de conjoint;**
- **décès d'enfant;**
- **impayés de loyer¹**
- **Parents seuls²**
- **Handicap et maladie d'un enfant³**
- **Surpeuplement⁴**

¹ Si perception de l'ALF (allocation logement familiale)

² Allocataires de 18 à 34 ans, assumant la charge d'enfant(s) et déclarant une grossesse, naissance ou adoption le mois précédent. Revenus inférieur à un SMIC N-2 ou avec abattement ou neutralisation le mois précédent

³ Ouvrant droit à l'AJPP et/ou AEEH

⁴ Détection via un technicien Caf



Quel est le rôle du travailleur social Caf ?

Il vous accompagne avec un réseau de partenaires locaux (Cidff, médiation familiale, Cpm, Conseil Départemental...) dans vos démarches, vos droits, vous renseigne, vous écoute et vous soutient dans certains événements de vie.

Présent sur tout le département, le travailleur social Caf peut vous recevoir dans une des permanences, venir à votre domicile ou encore vous contacter par téléphone.

Quand et comment être accompagné par un travailleur social ?

- Sur demande de l'allocataire* via le caf.fr, par téléphone au 3230 ou encore à l'accueil.
- sur demande d'intervention par les services d'accueil de la Caf dès lors qu'un événement ou un besoin a été identifié ou exprimé par l'utilisateur et dont le motif relève des interventions sociales de la Caf.

*qui remplit les conditions explicitées dans ce dépliant

- par une mise à disposition réalisée automatiquement auprès de chaque famille déclarant un changement de situation familiale par un ciblage informatique,
- sur orientation par un partenaire dès lors que la spécificité Caf a été identifiée pour accompagner la famille dans son parcours.

Comment intervient le travailleur social Caf ?

Le travailleur social est soumis à la confidentialité. Il a pour rôle d'écouter, de renseigner et d'accompagner les familles dans leurs démarches, leurs droits lors de certains événements de vie.

Cet accompagnement s'inscrit dans un parcours contractuel entre l'allocataire et le travailleur social et engage chacune des parties à œuvrer vers des objectifs définis et leurs évaluations.

Il travaille avec un réseau de partenaires locaux afin de répondre aux besoins définis par l'allocataire : logement, insertion, parentalité.

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

ÉCOUTE

CONFIDENTIALITÉ

NEUTRALITÉ

PROXIMITÉ

ACCÈS AUX DROITS

Bon à savoir

Les prestations familiales et sociales légales ne relèvent pas du travail social.

Le travailleur social facilite l'accès aux droits, mais n'intervient pas directement sur le dossier allocataire.

Son rôle est d'accompagner la famille vers une autonomie dans ses démarches, de la soutenir par une écoute active et de rechercher avec elle les solutions les plus adaptées.